



Mairie de COURLON-SUR-YONNE

Réunion du Conseil Municipal

Du Vendredi 21 Mai 2021

Procès - verbal

Le Conseil Municipal convoqué le 14 mai 2021, s'est réuni en séance ordinaire, le 21 Mai 2021, à 20 h 30, sans public, à la salle communale - 41 rue des Préaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Desmolin, 1^{er} Adjoint.

	Présents	Représentés par	Excusés	Secrétaire de séance
Rangdet Christina		Jean-Luc Desmolin		
Bakowski Marie				
Bermudez Jérémy				
Beyrand Thierry		Antonio Soria		
Cooreman Sophia				
Desmolin Jean-Luc				
Desvignes Laura				
Fontenelle Sébastien				
Job Alain				
Maguin Sandrine				
Point Annick				
Rangdet Elisa				
Soria Antonio				
Verger Christelle		Laura Desvignes		

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 Avril 2021 est adopté sans observations particulières.

En préambule, M. Jean-Luc Desmolin sollicite l'avis du Conseil sur le fait d'ajouter à l'ordre du jour, une délibération modificative (DM1). Elle est destinée à réaffecter certaines dépenses concernant le rachat des prêts, prévues en investissement. Ces charges doivent être mandatées à l'article 6688 en fonctionnement. Les conseillers acceptent à l'unanimité, la DM1/2021 qui conserve l'équilibre budgétaire. Elle se détaille de la manière suivante :

:ARTICLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépense au 166	- 44 913 €	
Dépense au 6688		+ 46 037 €
Dépense au 627		- 2 487 €
Dépense au 66111		+ 563 €
Dépense au 6533		+ 800 €
Dépense au 021		- 44 913 €
Recette au 023	- 44 913 €	

I/ Délibération projet rénovation et mise en conformité écoles : choix du Maître d'œuvre, du Bureau de Contrôle et mission SPS.

Le Conseil entérine les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 24/04/2021, relatives aux choix des intervenants concernant le projet de rénovation et de mise en sécurité des écoles maternelle et primaire. Ils retiennent à l'unanimité, par délibération :

- le cabinet d'architecture « edA » pour la maîtrise d'œuvre. Ses honoraires pour l'ensemble du projet sont fixés à 83 820 € TTC,
- Socotec en qualité de bureau de contrôle, pour un montant TTC de 3 770 €. A ce prix, s'ajouteront les frais de diagnostics plomb et amiante qui s'élèvent à 810 € TTC (hors analyses),
- Deckra, pour la mission SPS dont les honoraires sont de 2 420 € TTC.

II/ Délibération projet rénovation et mise en conformité écoles-dossier DETR

Les conseillers adoptent à l'unanimité, la délibération concernant la 1^{ère} partie de travaux pour le projet écoles, soit de mise en conformité incendie et accessibilité. Ils sollicitent une subvention dans le cadre de la DETR de 60 % du montant H.T., fixé pour ce marché à 163 360 €, dont 142 000.€ de travaux et 21360 € d'honoraires. Cette opération est inscrite au Budget Primitif 2021, à l'article 21312-Opération 56. Un nouveau dossier de subvention concernant l'accessibilité uniquement sera déposé dans le cadre de « Village de l'Yonne ».

III/ Redevances d'Occupation du Domaine Public 2021

Le Conseil est favorable à l'unanimité, aux redevances dont les montants seront affectés en recettes de fonctionnement, à l'article 70323. Elles sont les suivantes :

- ouvrages des réseaux de transports et de distribution d'électricité des lignes basse tension et lignes telecom = 215 €
- ouvrages de télécommunication = 1 006,40 €
- réseaux de gaz = 291 €
- concession de gaz = 932 €

IV/ Contrats de maintenance des postes de refoulement et des stations de surpression et pompage établis par CIVB (renouvellement)

Les conseillers acceptent à l'unanimité, le renouvellement des contrats d'entretien pour les 3 postes de refoulement et les installations de surpression et de pompage. Ils autorisent Mme le Maire à les signer. Leur durée est d'une année, renouvelable sur 3 ans. Les tarifications de ces prestations sont les suivantes :

INSTALLATIONS COMPLEXES	Propositions en H.T
3 Postes de refoulement (Grange-aux-Pesmcs, Maria-Lamy et salle des fêtes)	526,15 €
Surpresseur et station de pompage	381,50 €
TOTAL en H.T.	907,65 €

V/ Délibération relative aux dépôts sauvages

Afin d'harmoniser sur le territoire de la Communauté de Communes Yonne Nord les tarifications relatives aux frais d'enlèvement et traitement des dépôts sauvages, les conseillers adoptent à l'unanimité, la délibération transmise par la CCYN. Les auteurs de ces infractions seront poursuivis sur le plan pénal et devront régler les prestations suivantes :

- Intervention par agent : 80 €/heure
- Forfait frais administratifs : 80 €
- Forfait transport des déchets : 150 €
- Volume : 100 €/mètre cube déposé
- Forfait sac déposé : 50 €/sac

VI/ Délibération transfert temporaire des réunions du Conseil Municipal

Considérant la nécessité d'ouvrir une classe supplémentaire dès la rentrée de septembre 2021 et compte tenu du fait que la Commune ne possède aucun autre bâtiment pour cet accueil, la salle actuelle du Conseil Municipal tiendra lieu provisoirement de classe. C'est pourquoi, les conseillers décident à l'unanimité, que les réunions du Conseil Municipal seront transférées à titre exceptionnel, pendant 8 mois à compter du 1^{er} juin 2021, dans la salle communale à Courlon-sur-Yonne – 41, rue des Préaux. En effet, aucune salle de la Mairie ne remplit totalement les conditions légales pour les réunions publiques, notamment en ce qui concerne l'accessibilité.

VII/ Compte Epargne Temps et règlement intérieur du Personnel Communal

Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire dans sa séance du 27/04/2021, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de :

- mettre en place le compte épargne temps. Il donne la possibilité à chaque agent d'épargner 20 jours maximum, par an sur ses congés, sans dépasser 60 jours au total durant toute sa carrière.
- de valider le règlement intérieur établi pour le personnel communal. Il sera affiché en Mairie et distribué à chacun des agents.

VIII/ Informations du Maire et questions diverses

Le Conseil Municipal est informé :

- des conclusions relatives à l'étude de stabilité de l'Eglise. Jean-Luc Desmolin invite les conseillers qui le souhaitent, à venir lire le dossier en Mairie. Il précise que l'Eglise s'affaisse et se fissure à cause notamment, des composants du sol sur lequel elle repose. Les travaux ont été estimés à 2 608 853,78 €.
- de l'organisation du 14/07 avec repas républicain, jeux pour les enfants l'après-midi, retraite aux flambeaux et feu d'artifice prévu à 22 heures 45.
- de l'organisation des élections cantonales et régionales

VI/ Questions des Conseillers

Laura Desvignes sollicite l'achat d'une cage-trappe pour piéger les chats, nécessaire à la campagne de stérilisation menée par la Mairie.

Laura Desvignes pour Christelle Verger demande que pour la sécurité des enfants, le parking de la Place de la Mairie soit fermé durant l'entrée et la sortie des élèves de l'école, compte tenu de l'abus de certains automobilistes.

Sébastien Fontenelle signale des pétards à corbeaux utilisés la nuit et souhaite des informations quant à la législation dans ce domaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 50 minutes.

Fait à Courlon-Sur-Yonne, le 26 Mai 2021

M. Jean-Luc Desmolin,

1^{er} Adjoint,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "J. Desmolin", is written over the text "1^{er} Adjoint,".